



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MARS 2026

### Délibération N° DEL21/2026

#### Affectation du résultat de fonctionnement et report du résultat d'investissement 2025 Budget Annexe – Forfait Soins Courants

712

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	5
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	5

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 17h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 2 mars 2026, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN.

#### Etaient excusés :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER-DAUTREME, Sophie WILLEMEN, Carine GENTIL, Nadine CHOLIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Philippe VISERY.

Monsieur le Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 2 mars 2026, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 20 février 2026, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Vous venez d'approuver le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe Forfait Soins Courants, qui fait ressortir

- ✓ un résultat excédentaire de **3 741.18 €** pour la section d'investissement,
- ✓ un résultat excédentaire de **53 510.85 €** pour la section de fonctionnement.

Je vous propose :

- ✓ De vous prononcer sur le report de la totalité du résultat d'investissement de **3 741.18 €** à la section d'investissement du Budget Annexe Forfait Soins Courants sur l'exercice 2026.
- ✓ D'affecter la totalité du résultat de fonctionnement de **53 510.85 €** au compte 10685 (réserve de trésorerie).

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,** à l'unanimité

**Approuve l'affectation :**

- ✓ **Approuve** le report de la totalité du résultat d'investissement de **3 741.18 €** à la section d'investissement du Budget Annexe Forfait Soins Courants sur l'exercice 2026.
- ✓ **Approuve** l'affectation de la totalité du résultat de fonctionnement de **53 510.85 €** au compte 10685 (réserve de trésorerie).

Le registre dûment signé par tous les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président  
Du Centre Communal d'Action Sociale



Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux  
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 19/03/2026

Accusé de réception en préfecture  
028-262800584-20260312-DEL21-2026-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2026  
Date de réception préfecture : 19/03/2026